

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00202

ACQUISITION DE TRICYCLES INNOVANTS POUR L'EURO 2016 ET POUR LES SERVICES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 42

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Roland GOUJON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Marc JANDOT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Christian FAYOLLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Claude SCHALK, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 juin 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160519-D20160020210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160610

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016

ACQUISITION DE TRICYCLES INNOVANTS POUR L'EURO 2016 ET POUR LES SERVICES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Saint-Etienne Métropole a pris des engagements en faveur de la transition énergétique et écologique et anime de nombreux programmes stratégiques sur le territoire : contrat vert et bleu, TEPOS, Plan climat énergie territorial etc. Afin d'être légitime dans le pilotage de ces démarches, la Communauté Urbaine a entrepris une démarche d'éco responsabilité au niveau de l'ensemble de ses politiques publiques et dans tous ses services. Un plan de déplacement d'administration est notamment en place pour inciter les agents à se déplacer en modes doux, en covoiturage ou en transports en commun, que ce soit pour venir au travail ou pour leurs déplacements professionnels.

Pour faciliter cette démarche, Saint-Etienne Métropole souhaite mettre à disposition des agents les outils les plus adaptés à leurs contraintes. En l'occurrence, les services de Saint-Etienne métropole doivent bénéficier de moyens de transports doux, efficaces et pratiques de type tricycle cargo selon les contraintes suivantes :

- le tricycle, de type « cargo » devra permettre le transport de matériel et être adaptable pour des équipements permettant de transporter des volumes variables,
- afin de ne pas générer de manutention excessive pour les agents, les tricycles devront se transformer facilement en caddy de course compact,
- eu égard à l'utilisation en ville et à l'intérieur des bâtiments de ces tricycles-caddys, ces derniers devront être d'une largeur limitée (moins de 60 cm) permettant de passer entre les portes des bâtiments, des commerces, etc.,
- compte-tenu des places de stationnement limitées dans le parking de Saint-Etienne Métropole, ainsi que dans les autres bâtiments liés à l'usage de ces tricycles (Mixeur...). Ces tricycles devront être très compacts et pouvoir se plier pour un rangement à l'intérieur des locaux. Cette spécificité permettra également aux services de se déplacer facilement avec ces tricycles dans les transports en commun et dans les bâtiments, limitant les risques de vol sur l'espace public,
- compte-tenu de la topographie de Saint-Etienne, une partie de la flotte devra bénéficier d'une assistance électrique,
- pour un meilleur confort d'utilisation, les tricycles devront être équipés de protections contre la pluie,
- la personnalisation du vélo aux couleurs de Saint-Etienne Métropole devra permettre une identification rapide de la communauté Urbaine pour une visibilité optimale lors des déplacements dans la ville,
- la conduite de ces tricycle devra, en plus d'être confortable, comporter un aspect ludique, afin d'inciter les agents à s'en servir le plus possible.

Ces tricycles seront utilisés notamment par des agents et des bénévoles lors de l'Euro 2016 pour transporter des objets dans des espaces contraints, sans générer de nuisance.

Compte-tenu de l'exposé des besoins spécifiques de Saint-Etienne Métropole et en vertu de l'article 30 I 10° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il est proposé de conclure un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable avec la société Easy Design Technology qui propose un produit unique et sans équivalent, fortement adapté, par sa compacité et sa modularité, à une utilisation mixte de tricycle cargo-caddy. L'assistance électrique, la séparation en deux parties, et la direction « swing » offriront un aspect ludique à la conduite tandis que l'adaptation du cadre et des pneus aux couleurs de la Communauté Urbaine offrira un plus en matière d'utilisation et de communication.

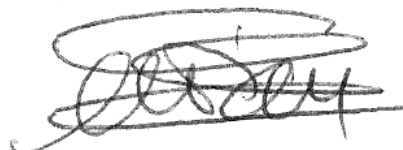
Ce marché portera sur l'acquisition de 4 tricycles Kiffy Flash version électrique avec canopy souple avec marquage à 3 642 € HT et de 2 tricycles Kiffy Fixes version électrique avec canopy souple avec marquage à 3 242 € HT. Ce marché est donc conclu pour un montant total forfaitaire de 21 052 € HT, 25 262,40 € TTC.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer un marché négocié avec la société Easy Design Technology d'un montant de 21 052 € HT pour l'acquisition des tricycles selon les conditions précitées,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur l'opération 315 du Budget investissement 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU